

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	5
Rapport Développement Durable 2024	6

EXPOSÉ DES MOTIFS

Présenté chaque année préalablement au vote du budget, ce rapport a vocation à ancrer les enjeux du développement durable au cœur des débats budgétaires de la Région, en rendant compte, de façon transversale, des actions régionales au sein de la collectivité et dans les territoires franciliens, au regard des cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique l'adaptation à ses effets, et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs manifestations du changement climatique dont nous mesurons les effets au quotidien.

Les départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et des Yvelines ont été fortement impactés par des pluies diluviennes en cette année 2024. Ce sont plusieurs communes, artisans, commerçants et habitations, qui ont été touchés directement.

L'excès de précipitations tout au long de l'année a également conduit à une chute spectaculaire des rendements des céréales d'été et des protéagineux (blé, orge, pois, féverole, etc.) que produisent 90 % des agriculteurs d'Île-de-France, historique grenier à blé du pays. Il faut remonter 40 ans en arrière pour retrouver un tel effondrement des volumes récoltés dans notre pays.

Ces phénomènes ont amené la Région à déployé plusieurs mesures d'urgence tant vis-à-vis des communes, des commerçants que des agriculteurs.

Ces épisodes rappellent la pertinence des actions déployées du **Plan de protection, de résistance et d'adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique (PRACC)**, adopté en septembre 2022, afin de mieux protéger nos concitoyens des catastrophes naturelles, climatiques et sanitaires mais également de protéger les écosystèmes naturels ainsi que le tissu économique francilien.

En complément, l'année 2024 a permis l'adoption d'une nouvelle version du **Schéma directeur de la région Île-de-France- Environnement (SDRIF-E)**, réaffirmant la nécessité d'un aménagement durable et raisonné pour assurer l'avenir du territoire selon les principes ZAN (zéro artificialisation nette), ZEN (zéro émission nette) et Circulaire (zéro ressource nette). Il porte l'ambition d'œuvrer au rééquilibrage des territoires au travers du polycentrisme et de faire de l'Île-de-France une région durablement attractive, accueillante et solidaire, qui réduit les fractures, consolide son autonomie dans les secteurs stratégiques, qui accompagne les parcours de vie de tous les Franciliens. Il s'inscrit ainsi, dans une approche intégratrice des enjeux d'aménagement et d'environnement afin de dépasser le strict schéma de l'affectation des sols et de proposer un cadre plus résilient et plus adapté aux enjeux actuels.

Les transports collectifs restent également un outil puissant pour lutter contre les fractures sociales et territoriales. Nouvelles lignes, prolongement ou automatisation de lignes existantes, renouvellement du matériel roulant, mise en accessibilité... 2024, notamment à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, a été une année marquante pour la révolution des transports du quotidien en Île-de-France.

En matière énergétique, l'année 2024 a vu la montée en puissance des dispositifs dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments publics et notamment des équipements sportifs et le déploiement de projets de géothermie. Ainsi, plus de 23,6 M€ ont été mobilisés en faveur de 56 projets de chaleur et de froids renouvelables et 4,6 M€ en faveur de 25 projets de rénovations de bâtiments publics et d'équipements sportifs.

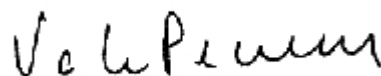
L'ensemble des actions engagées, citées ci-dessus, produisent leurs effets tant sur la diminution des gaz à effet de serre que sur l'amélioration de la qualité de l'air. Entre 2005 et 2021, les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 24 % et les consommations d'énergie ont baissé de 17 %, la production d'ENR&R a augmenté de 45 % entre 2009 et 2020, et en 10 ans, les concentrations moyennes en particules PM_{2,5} et de dioxyde d'azote ont diminué de 40 % et les celles de PM₁₀ ont baissé de 35 % sur la même période.

Enfin, la Région a décidé de s'attaquer au problème du bruit, deuxième cause de morbidité environnementale en France et dans le monde, derrière la pollution de l'air. Parce que cet enjeu de santé publique méritait de trouver une place plus importante et mieux coordonnée au cœur des grandes causes de protection des habitants, en septembre 2024, le « Plan anti-bruit pour une Île-de-France plus calme », a été adopté. Il vise notamment à diminuer de 30 % les personnes souffrant du bruit dans les transports, à améliorer le confort sonore en Île-de-France et à protéger les jeunes franciliens de comportement à risque.

Ainsi, le présent rapport met en exergue une sélection de décisions et d'actions concrètes, qui permettent d'illustrer le haut niveau d'engagement de notre institution au service de l'écologie et du développement durable.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

Rapport Développement Durable 2024

Face aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, la Région a su proposer des réponses appropriées tout en poursuivant le déploiement de son ambitieuse feuille de route enrichie chaque année depuis 2016, en faveur du développement durable en Île-de-France.

L'ensemble des mesures et actions environnementales comme de développement économique, social et solidaire ainsi que les budgets qui leur ont été consacrés en 2024, témoignent à nouveau du volontarisme régional en la matière.

1. Lutter contre le changement climatique, s'adapter à ses effets et protéger l'atmosphère

Depuis longtemps convaincue de l'urgence de la situation et de ses conséquences (fragilisation des écosystèmes, de la santé humaine et des activités économiques), la Région a fait de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air ses priorités.

En complément des actions engagées en matière d'atténuation (politique pour des transports décarbonés, *Stratégie régionale énergie-climat*, élaboration du *SDRIF-Environnemental...*), la Région a poursuivi la mise en œuvre du **Plan de résistance et d'adaptation au changement climatique (PRACC)** adopté en septembre 2022, pour protéger les Franciliens, les écosystèmes, les infrastructures et le tissu économique régional de ses impacts et accompagner le territoire francilien à s'adapter à ses effets.

En outre, la Région a été lauréate en 2024 d'un appel à projet européen qui va lui permettre de créer un **observatoire régional pour l'adaptation au changement climatique** au sein de l'IPR (projet européen SPARE), outil d'aide notamment aux collectivités franciliennes pour développer leurs stratégies pour faire face à ces défis.

Soucieuse d'intégrer les facteurs environnementaux dans sa politique de santé, la Région a voté en mars 2023, son nouveau plan d'actions pour la qualité de l'air, dénommé « **Un nouvel air pour l'Île-de-France** ». Ce plan, à l'échelle de la mandature, mobilise de nombreux leviers pour réduire la pollution de l'air, que ce soit la qualité de l'air extérieur ou la qualité de l'air intérieur.

Par ailleurs, la Région a publié en juin 2024, en collaboration avec l'État et l'Agence régionale de santé, le **quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4)**. Ce document stratégique, élaboré pour une période de cinq ans, traite avec une approche « une seule santé », de défis majeurs tels que la réduction des expositions humaines aux facteurs environnementaux, l'anticipation des effets du changement climatique sur la santé, la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques d'aménagement ainsi que la formation des professionnels de santé mais aussi des collectivités face à ces risques.

1.1 Une Île-de-France qui respire mieux

En 2024, la Région a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle du **Plan « Un nouvel air pour l'Île-de-France »**, avec notamment l'adoption d'un nouvel appel à projets dédié aux « **Polluants aérobiologiques** » en mai dernier, ayant pour objectif d'améliorer la surveillance des pollens et moisissures, et mieux informer les Franciliens.

En Île-de-France, en parallèle des émissions liées aux consommations d'énergie dans les bâtiments, notamment liées au bois énergie, le transport routier est l'un des principaux secteurs émetteurs d'oxydes d'azote dégradant la qualité de l'air et émetteur de particules fines.

C'est pour cela que la Région a bâti en 2022 son **Plan Route** de demain autour de 4 piliers : une route plus fluide, une route plus moderne et mieux partagée, une route mieux intégrée dans son environnement et une route plus sûre.

En 2024, la Région a ainsi contribué notamment à l'aménagement de la voirie nationale francilienne et au traitement de points de congestion (24,2 M€), aux voies réservées (2,7 M€) ainsi qu'au développement d'une route mieux intégrée dans son environnement (2,7 M€).

Par ailleurs, les aides en faveur des **Véhicules propres** ont permis l'acquisition de plus de 19 000 véhicules électriques, au gaz naturel ou à hydrogène depuis 2017. De plus, une aide dédiée au **rétrofit** encourage également les propriétaires à la conversion à l'électrique de leurs véhicules à essence ou diesel. Le dispositif a été modifié en novembre 2023 afin d'imposer pour la première fois dans les régions de France, un critère écologique à la production des véhicules électriques tout en diminuant le reste à charge des particuliers et notamment des plus modestes. En effet, l'aide pour les particuliers a été augmentée de 50 % par tranche fiscale. Elle a également été ouverte aux communes de moins de 10 000 habitants, en plus des TPE et PME. En parallèle, 7,8 M€ ont été attribués pour le déploiement de nouvelles infrastructures de recharges sur le domaine public.

Afin de réduire la pollution de l'air, l'hydrogène renouvelable et bas carbone constitue un vecteur énergétique essentiel auquel la Région a déjà consacré plus de 20 M€ depuis 2019, dans le cadre d'une stratégie dédiée. Elle a notamment entériné la création du **Club Hydrogène** qui réunit les porteurs de projet et les acteurs de la filière autour d'enjeux prioritaires comme la production, les mobilités terrestres et fluviales ou les stations d'avitaillement en hydrogène.

Dans le cadre de l'**Acte 2 de sa Stratégie régionale pour le fret et la logistique** adopté en septembre 2023, la Région a attribué en 2024, 3,2 M€ pour l'innovation et la décarbonation de cette filière. En parallèle, elle a apporté son soutien financier au 1er dispositif expérimental et écologique de transport mutualisé de décors par fret ferroviaire, ouvert à toutes les compagnies franciliennes volontaires participant au festival Off Avignon. Ce dispositif, développé par l'association Avignon Festival & Compagnies (AF&C) a permis d'éviter 50 000 km par la route (soit 1,2x le tour de la Terre), 19T de CO₂ (soit l'empreinte carbone annuelle moyenne de 2 français) et 90 % des émissions de NO_x et de PM dans l'atmosphère par rapport aux pratiques habituelles.

S'agissant des **mobilités douces**, grâce à la mobilisation record de 96,2 M€ cette année, ce sont plus de 250 km de pistes cyclables du **réseau Vélo Île-de-France (VIF)** qui sont désormais en service.

Par ailleurs, l'une des priorités de la Région reste de rendre les **transports en commun** plus attractifs et plus modernes, avec notamment le déploiement depuis fin 2021 de 700 rames neuves ou rénovées : des trains plus respectueux de l'environnement et consommant 20 % d'énergie en moins, grâce à un système de récupération de l'énergie produite au freinage et grâce à la climatisation et au chauffage ajustés automatiquement en fonction du nombre de passagers à bord.

Si la Région finance l'adaptation du réseau aux nouveaux matériels roulants, des investissements massifs portent également sur la modernisation et le développement du réseau, avec les études et les travaux de prolongement des lignes de métro 1, 11, 12...et du RER E à l'ouest, mais aussi l'automatisation des RER B, D et E.

La Région participe en outre, au financement des trams-trains en Île-de-France (T4, T12 et T13) qui desserviront la grande couronne ainsi qu'à la mise en œuvre des schémas directeurs des lignes RER et Transiliens afin d'améliorer le niveau de performance de ces lignes.

Le déploiement de trains électriques contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre en supprimant l'utilisation d'énergie fossile. C'est pourquoi la Région finance la poursuite des études et les premiers travaux de la ligne Meaux-La Ferté Milon qui reste à ce jour la dernière ligne non électrifiée en Île-de-France. En parallèle, la Région investit massivement pour assurer la mise en accessibilité des 209 gares SNCF du schéma de référence dont 181 gares ont été mises en services pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Concernant les transports de surface, l'objectif poursuivi est de faire circuler 100 % de bus écologiques dans toutes les zones denses de la région d'ici 2025 et dans toute l'Île-de-France en 2029, impliquant le déploiement progressif de bus propres, biogaz ou électriques.

De plus, la Région et ses partenaires (RATP, SNCF, Île-de-France Mobilités, CCI...) travaillent avec les entreprises de Plaine Commune, de Paris-La Défense et de Grand Paris Sud, à la désaturation dans les transports en commun en heure de pointe. Cette démarche qui pourra être prochainement ouverte à d'autres territoires, se traduit par quatre actions : l'incitation à travailler en horaires décalés, le télétravail, la pratique des modes actifs et le covoiturage. Par ailleurs, grâce au réseau *Pro Mobilité* la Région accompagne les entreprises souhaitant s'inscrire dans un plan de mobilité inter-entreprises.

Afin de financer la décarbonation des zones aéroportuaires de Roissy Charles de Gaulle et Orly, le groupe ADP a remporté en 2023 et 2024 deux projets européens dans le cadre de la « Facilité pour les carburants alternatifs » et reçu plus de 30 M€.

La qualité de l'air implique également les Franciliens eux-mêmes ; sachant que les anciens systèmes de chauffage au bois ou au charbon, représentent la première source d'émission de particules en Île-de-France et que l'utilisation de chaudières fuel participe au réchauffement climatique.

Ainsi, la Région apporte une aide directe aux particuliers pouvant aller jusqu'à 1 500 €, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, pour remplacer leur vieille installation de chauffage par un modèle plus performant et moins polluant, notamment via une pompe à chaleur ou l'énergie solaire thermique.

Consciente de l'enjeu que représente au quotidien la qualité des volumes d'air intérieur, la Région accompagne aussi les collectivités franciliennes souhaitant réaliser des investissements pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles primaires, les accueils de loisirs sans hébergement et les maisons de retraite municipales, par l'installation de purificateurs et capteurs de CO₂.

Concernant la **recherche de l'origine des polluants**, la Région a poursuivi son soutien à des réseaux mobilisant des équipes de recherche œuvrant à l'échelle régionale sur des thématiques scientifiques communes.

Ainsi, parmi les neuf Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM), labellisés pour la période 2022-2026, *MaTerRe (Matériaux avancés éco-Responsables)* souhaite développer des matériaux et procédés innovants, multifonctionnels, efficaces, durables, biocompatibles et respectueux de l'environnement à travers tout leur cycle de vie.

Ce projet s'intéresse à quatre domaines majeurs :

- la production, valorisation et gestion des gaz stratégiques (CO₂, H₂...), pour la transition énergétique et une économie circulaire du CO₂ ;
- de nouveaux modes de stockage et de récupération d'énergie éco-compatibles ;
- les matériaux de construction, pour diminuer l'impact environnemental de l'habitat et des infrastructures ;
- les Mines Urbaines et l'écoconception pour soutenir l'économie circulaire.

Par ailleurs, en complément des six Questions d'Intérêt Majeur (QIM) posées à la communauté scientifique depuis 2022 afin d'éclairer sur des enjeux d'actualité et y apporter des réponses, la Région a ouvert un appel à manifestation d'intérêt sur une nouvelle QIM "Transitions", sur le sujet « Comment accompagner la résilience territoriale et mettre en œuvre la Transition écologique et énergétique en Île-de-France ? » Elle a ainsi accordé une subvention de 1,5 M€ pour la réalisation des travaux de R&D.

De plus, la Région à travers l'**appel à projets "Paris Region PhD"** qui permet le financement de doctorants engagés dans un projet collaboratif avec une entreprise, a financé à hauteur de 915 000 €, trois thèses en santé environnementale et cinq en économie circulaire. Parmi les sujets abordés, on peut citer : "Tri à la source des déchets organiques : rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement d'une filière à l'échelle régionale" ; "RECYclage des Boues EXcavées dans des Blocs de Béton Bio fibré".

La Région soutient également *Airparif* et contribue aux actions du *Airlab*, accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air tant au niveau francilien qu'international.

1.2 Sobriété, production d'énergie renouvelable et réduction de notre dépendance

Votée en 2018, la **Stratégie régionale énergie-climat** ambitionne notamment une réduction de 40 % de la consommation énergétique régionale et à la multiplication par quatre de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien.

Cette stratégie qui met l'accent sur plusieurs sources d'énergies renouvelables à fort potentiel de développement, a été poursuivie avec détermination en 2024. Une journée organisée le 16 septembre dernier, autour du **Schéma régional climat air énergie (SRCAE)**, document stratégique qui vise à établir des objectifs réalistes et ambitieux pour la neutralité carbone en Île-de-France, en prenant en compte les spécificités régionales a permis de démontrer que la Région a investi massivement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, soutenant de nombreux projets depuis 2016.

En 2024, la Région a continué à accompagner le déploiement des **énergies renouvelables** sur les territoires en fonction de leurs potentialités, avec plusieurs appels à projets, en misant à la fois sur des technologies matures et ayant prouvé leur efficacité ainsi que sur l'innovation, mais également en faisant appel à l'implication de l'ensemble des acteurs parmi lesquels les citoyens, autour de projets énergétiques participatifs.

123 opérations ont ainsi été soutenues en 2024 pour plus de 32 M€ en termes de géothermie et réseaux de chaleur, d'énergies renouvelables électriques et photovoltaïque, de méthanisation agricole et non agricole, de chaufferies biomasse...

De plus, la Région a lancé une étude avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'ADEME, sur les ressources de géothermie profonde de l'ouest et du sud francilien afin de dynamiser le développement de réseaux de chaleur alimentés par cette énergie renouvelable dans une partie du territoire où la ressource est encore peu exploitée.

Par ailleurs, en mars 2024, le cadre d'intervention de la Région a évolué pour s'assurer que les projets photovoltaïques soutenus respectent bien les droits humains et notamment l'interdiction de travail forcé.

Alors que le **coût de l'énergie** n'a cessé d'augmenter, la Région a continué à répondre à l'attente des collectivités franciliennes afin de leur permettre de faire des économies. Plus de 11,2 M€ ont ainsi été affectés en 2024, afin de soutenir des opérations de modernisation de l'éclairage public et de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Quant au **bâti résidentiel** existant, sur lequel pèse l'essentiel des enjeux en termes de besoin de massification des opérations de rénovation, il fait l'objet de deux actions complémentaires de la part de la Région, avec d'une part, le dispositif dédié à la *suppression des passoires thermiques dans le parc social*, sollicité cette année par 15 bailleurs pour un volume total de rénovations thermiques de 2 891 logements classés E, F et G, et d'autre part, avec *l'aide aux travaux de réhabilitation des copropriétés en difficulté*, mobilisée en faveur de 5 ensembles immobiliers représentant 758 logements, lesquels ont ainsi pu bénéficier d'opérations de rénovation thermique, favorisant la réduction des consommations énergétiques et la maîtrise des charges avec des gains prévisionnels compris entre 38 et 70 %. La Région a également lancé deux appels à projet FEDER pour soutenir la rénovation énergétique des logements sociaux à hauteur de 12 M€, à destination des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales franciliennes.

Par ailleurs, en matière **d'efficacité énergétique**, la Région continue d'accompagner les structures locales de la transition énergétique, en soutenant le réseau des Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) dans les territoires, qu'elle a contribué à financer à nouveau pour plus de 710 000 € en 2024.

1.3 Un patrimoine régional plus sobre et plus efficace

La Région a continué d'agir sur le patrimoine dont elle a la responsabilité en promouvant l'éco-conception et l'éco-construction.

Ainsi, les opérations entreprises dans le cadre du **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des Lycées** sont réalisées et programmées suivant des objectifs environnementaux ambitieux et renforcés au fil des années.

Conformément à la **Stratégie régionale pour l'économie circulaire**, la prise en compte des matériaux issus du réemploi est systématisée, avec notamment la réalisation d'un diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets pour chaque opération de rénovation globale de lycée. Des objectifs en termes de réemploi sont ainsi fixés opération par opération.

La gestion des déchets de chantier répond aux objectifs de la Région, en termes de traçabilité, de taux de valorisation des déchets, de gestion des terres excavées et de recyclage en circuit court des matériaux inertes concassés.

La Région s'engage également via le **Pacte Bois Biosourcé** à recourir de manière plus accrue à ce type de matériaux, avec des opérations atteignant voire dépassant 40kg/m² de matériaux biosourcés issus de filières différentes. Ainsi, afin de limiter l'empreinte environnementale et carbone de la construction et de la réhabilitation des lycées entre 2021-2024, son engagement s'est concrétisé pour 112 000 m² de SDP neuve et 66 000 m² de SDP réhabilitée.

Une **conception bioclimatique** est demandée en respectant les grands principes (implantation du bâti dans sa parcelle, performances des parois, implantation des parois vitrées, ventilation naturelle et protections solaires) permettant d'atteindre des bâtiments sobres (faible consommation énergétique), sans besoin de climatisation l'été et garantissant un confort optimal aux élèves et aux personnels (qualité acoustique, apport de lumière naturelle, ventilation permettant une bonne qualité de l'air intérieur ainsi qu'une température maîtrisée). Cette conception bioclimatique permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 qui remplace la RT2012 pour les permis de construire déposés depuis le 1er juillet 2022 en ce qui concerne les bâtiments d'enseignement et les logements. Cette évolution réglementaire a été largement anticipée par l'atteinte du niveau E3C1 du label E+C-, sur les opérations portées par la Direction des Opérations du Pôle Lycées depuis 2017.

Les énergies renouvelables locales sont, quant à elles, valorisées selon les ressources et filières mobilisables localement, afin de soutenir leur développement sur le territoire francilien.

Enfin, les opérations proposent également une gestion alternative de l'eau sur les parcelles et des toitures végétalisées afin de lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, limiter les inondations et le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement.

La rénovation des lycées publics est caractérisée par une amplification de la mise en œuvre des opérations « toits-façades » visant spécifiquement **l'amélioration de la performance énergétique**, des équipements thermiques, électriques et de ventilation. Elles améliorent le confort des usagers en diminuant la facture énergétique (- 50 % en gaz et - 20 % en électricité), en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.

Ces différentes opérations s'effectuent régulièrement sous la forme de marchés globaux de performance, alliant conception-réalisation et exploitation-maintenance, ils responsabilisent les partenaires constructeurs et les exploitants des sites quant à l'atteinte d'objectifs énergétiques et environnementaux performanciers dans la durée.

La Région s'inscrit ainsi dans une démarche vertueuse pour des opérations dont les dépenses énergétiques, en particulier de chauffage, représentent un coût d'exploitation conséquent.

Par une politique de **gestion de l'énergie intégrée**, la Région a recours à un mix énergétique moyen constitué à 20 % d'énergie renouvelable. Ainsi, de nombreux établissements bénéficient d'un raccordement aux réseaux de chaleur et des travaux sont en cours pour raccorder les lycées lorsque cela est possible. Les consommations de chauffage des établissements ont ainsi diminué de 20 % ces dernières années grâce à la bonne exploitation de ces sites.

Enfin, les enjeux de développement durable et d'éco-responsabilité impliquent également des évolutions dans les usages et manières d'agir de chacun, *a fortiori* dans les lycées, espaces et communautés clefs des territoires franciliens. Pour atteindre cet objectif, la Région propose aux lycées publics franciliens de s'inscrire dans une démarche écologique, participative et citoyenne, en intégrant un réseau de **Lycées Écoresponsables**.

Plus de la moitié des établissements publics sont ainsi accompagnés pour la bonne réalisation de leurs actions de développement durable, autour de 6 thématiques : alimentation-santé, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des déchets, énergie-climat et solidarité.

De plus, la Région a poursuivi cette année encore, son soutien en faveur des **Centres de Formation d'Apprentis**, via le financement d'interventions ciblées portant sur la rénovation thermique (chauffage, isolation, mises aux normes électriques...) et d'opérations d'envergure adoptant des normes environnementales exigeantes. On peut notamment citer les travaux engagés dans la démarche Bâtiments et Quartiers Durables Franciliens (BDF/QDF) afin d'intégrer au mieux les enjeux écologiques, au sein des CFA de la CMA Île-de-France à Versailles (78), CFA Ecole de Paris des Métiers de la Table à Paris, CFA des apprentis d'Auteuil à Meudon (92).

Dans les domaines spécifiques de **l'enseignement supérieur, de l'apprentissage et de la recherche**, la Région a actualisé son guide « aménagement et construction durable », dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Région ou subventionnées dans le cadre du CPER 2021-2027.

La mise en œuvre du Guide a pour but de limiter l'impact des projets pour l'environnement : carbone, biodiversité, gestion de l'eau, consommation d'énergie et d'espaces naturels, santé... et de les inscrire dans les stratégies d'aménagement et plans régionaux (SDRIF-E, Stratégie régionale Energie-Climat, Stratégie Economie Circulaire, Stratégie Forêt-Bois, engagement régional dans le PACTE Bois-biosourcés, Stratégie régionale pour la Biodiversité 2020-2030...).

Ainsi, 50 opérations portant sur l'immobilier universitaire font actuellement l'objet d'un cadrage environnemental.

Par ailleurs, la Région a fait le choix, alors que ça ne relevait pas de sa compétence, face à l'état très dégradé de l'immobilier et pour accompagner l'accroissement de l'offre de formation, d'investir massivement dans les **bâtiments des centres de formations sanitaires**.

En 2024, la Région a lancé un appel en projets, dans le cadre duquel 10 opérations ont été financées sur le territoire régional, à hauteur de 7,975 M€ pour mener des opérations de rénovation, mise aux normes afin d'améliorer les conditions d'études des élèves et étudiants.

Enfin, les douze **îles de loisirs franciliennes** qui accueillent plusieurs millions de visiteurs chaque année, s'inscrivent également dans cette démarche et font l'objet, comme les CFA et les établissements d'enseignement supérieur, d'un guide spécifique. Des diagnostics patrimoniaux ont été réalisés en 2024 sur les différents sites et l'installation de centrales photovoltaïques sont par ailleurs en cours pour certains projets. Le stade nautique olympique de Vaires-Torcy (77), inauguré en 2019, intègre un volet énergie renouvelable avec notamment le recours à la géothermie pour le chauffage des bâtiments.

2 Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources

2.1 Une Île-de-France toujours plus verte

La Région a atteint dès 2020 l'objectif de créer et rendre accessibles au public 500 nouveaux hectares d'espaces verts et de nature de proximité, particulièrement dans les zones carencées.

Depuis 2021, elle s'est fixé un nouvel objectif de création de 500 hectares supplémentaires d'ici à 2025 et a rendu éligibles au soutien régional dans le cadre du *Plan vert*, les projets d'amélioration de la qualité d'espaces verts existants, permettant ainsi de rendre ces espaces plus favorables à la biodiversité et d'accroître leur résilience face au changement climatique et aux risques naturels. Depuis 2023, la gestion du dispositif a été confiée à Île-de-France-Nature. Au global, plus de 884 hectares d'espaces verts et de nature auront été financés depuis 2017, dont près de 38,5 hectares en 2024 pour un montant de 8,104 M€.

Avec des missions nouvelles et un périmètre élargi, Île-de-France Nature se consacre notamment à la végétalisation des villes et plus globalement à la renaturation de nos territoires, deux enjeux structurants pour lutter contre les îlots de chaleur et adapter les espaces urbanisés au changement climatique, mais également pour lutter contre la fragmentation des milieux naturels et l'érosion de la biodiversité.

Le dispositif Plan Vert, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » qui vise à faire émerger de nouveaux projets de renaturation, font partie des nouvelles actions de l'agence poursuivies en 2024. Il est à noter que celle-ci a pu bénéficier en 2024, d'une dotation complémentaire de 3 millions d'euros pour mettre en œuvre le *Plan Vert* ainsi que de 1 300 000 € en vue de l'acquisition du Bois du Piple, espace naturel de 110 hectares, situé sur les communes de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique, adopté en septembre 2022, la Région met en œuvre diverses mesures mettant l'accent sur les Solutions fondées sur la Nature et en particulier le soutien à la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissements d'enseignement et des établissements recevant du public. En 2024, 50 opérations ont été financées.

Avec le soutien de l'Institut Paris Région, la Région a également lancé le service Abris Climatiques, pour référencer les abris situés en Île-de-France afin de faire face aux fortes chaleurs. Une carte répertoriant l'ensemble des points de fraîcheur du territoire a ainsi été créée. Réunis, ils créent un maillage plaçant chaque lieu de fraîcheur à moins de 10 minutes à pied les uns des autres.

En outre, la Région a consacré 2,5 M€ à des opérations de gestion des eaux pluviales dans la ville, de réhabilitation des berges de voies navigables, de maîtrise des ruissellements ou à des travaux de renaturation de rivières. Elle a notamment contribué à la réhabilitation d'une zone humide de 2 000 m² en bord de Seine à Médan et à la renaturation de 100 m de berges de Seine à Vaux-sur-Seine ; les allées de 10 cimetières ont également été désartificialisées.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux particuliers pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, lancé en 2023, 208 foyers ont bénéficié d'une aide régionale, représentant 1,804 M€ de subventions.

Enfin, le Parc forestier de la Poudrerie, poumon vert Dyonésien abritant un patrimoine naturel et historique précieux, a bénéficié à nouveau en 2024 du soutien de la Région.

2.2 Une biodiversité mieux protégée

Si les espaces naturels, agricoles et forestiers représentent encore près de 80 % du territoire francilien, la surface urbanisée continue de progresser, affectant fortement les espèces qui vivent dans les milieux naturels. En adoptant, en novembre 2019, sa **Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030**, la Région s'est engagée avec les acteurs franciliens à protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel francilien.

Dans ce cadre, les aides *Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France*, instruites avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), ont permis d'accompagner cette année, 30 projets contribuant à la protection, la restauration et la valorisation des milieux naturels, des continuités écologiques, de la faune et de la flore.

De plus, le dispositif dédié à la modernisation de l'éclairage public a permis de réduire la pollution lumineuse de créer une trame noire bénéfique pour la faune nocturne et la santé., néfaste à la biodiversité dans 169 nouvelles communes franciliennes.

Afin également d'identifier des espaces de nature publics ou privés présentant un potentiel d'accueil de la biodiversité, sensibiliser les gestionnaires à l'amélioration de leurs pratiques, et renforcer ainsi le maillage naturel de l'Île-de-France, la Région a déjà désigné 137 espaces de nature lauréats dans le cadre du dispositif *500 petits patrimoines naturels franciliens lancé en 2022*. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une reconnaissance valable sur cinq ans, d'un « kit biodiversité » et d'un accompagnement individualisé vers des aides financières de la Région adaptées à leurs projets.

Dans le cadre du **Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE)** et au titre de la politique de l'eau, la Région a continué de contribuer à l'animation de 5 contrats Trame verte et bleue (TVB), qui visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, dans une démarche de restauration des continuités écologiques.

La Région a poursuivi en 2024, son soutien aux 12 *Réserves naturelles régionales (RNR)* franciliennes, avec l'objectif de préserver des milieux naturels exceptionnels. Une nouvelle réserve naturelle régionale a été classées en mai 2024 : la Réserve naturelle régional de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux à Montereau-Fault-Yonne.

Par ailleurs, un projet d'extension de la RNR des Îles de Chelles est en cours d'instruction. La création de 2 nouvelles RNR est également en cours de réflexion et constitue l'une des cibles de la Stratégie régionale pour la biodiversité à horizon 2025.

Enfin, la Région est dorénavant responsable de la coordination des 33 **sites Natura 2000** de son territoire, comprenant plus de 100 000 hectares de patrimoine naturel remarquable. Cette compétence transmise le 1er janvier 2023 fait maintenant pleinement partie des actions de la Région.

2.3. Une Région plus propre, zéro déchet et circulaire

Afin d'améliorer le cadre de vie des Franciliens et de promouvoir une économie circulaire porteuse d'innovations et de nouveaux emplois dans un mouvement global de transition économique et écologique, la Région poursuit l'accompagnement des acteurs sur le territoire, en particulier les collectivités et les professionnels, en soutenant des projets qui contribuent à réduire la production de déchets, tout en les valorisant mieux.

Face à la crise d'approvisionnement matière, la Région a continué également à se mobiliser pour valoriser la mine urbaine qu'est l'Île-de-France, sensibiliser les Franciliens et tous les acteurs à une logique circulaire et de sobriété, en lien avec la **Stratégie régionale d'économie circulaire** (SREC) approuvée en 2020. En outre, la Région a poursuivi son animation auprès des acteurs franciliens en réunissant en mars 2024, le comité des financeurs de l'économie circulaire pour proposer aux porteurs des solutions et faire connaître aux financeurs des filières émergentes sur le territoire francilien : activités de reconditionnement, de recyclage, production de nouveaux matériaux issus du réemploi ou du recyclage.

La seconde session de l'AMI « **territoires franciliens circulaires** » a permis d'accompagner le développement de démarches d'écologie industrielle et territoriale sur 15 territoires franciliens.

L'appel à projet « **Île-de-France zéro plastique** » lancé en février 2024, a permis de soutenir 32 lauréats pour un montant d'aides de 1,6 M€ sur 3 types de projets : la restauration collective et le portage de repas à domicile, l'engagement de 3 territoires dans une démarche globale de réduction du plastique à usage unique, le déploiement de solutions innovantes pour la réduction, le réemploi et le recyclage des plastiques en Île-de-France.

Révisée en 2021, la politique régionale d'aide en faveur de **l'économie circulaire et du zéro déchet** a permis d'engager cette année près de 7,4 M€ en faveur de :

- 35 opérations autour du zéro plastique (consigne et vrac et recyclage du plastique notamment) ;
- 20 opérations pour développer le réemploi, le reconditionnement et la réparation ;
- 25 opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire, de tri à la source des biodéchets et de leur valorisation organique ;
- 13 opérations pour déployer des dispositifs de tarification incitative, de collecte sélective des déchèteries ou centre de tri ;
- 10 opérations dans le secteur du BTP (chantiers exemplaires, plateformes de réemploi et de recyclage, point de collecte et centre de tri...) ;
- 8 opérations pour accompagner les changements de comportements et de pratiques nécessaires à la transition vers le zéro déchet et une économie circulaire.

En parallèle, dans le cadre du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, la Région a lancé en février 2024, un appel à projets « Création et modernisation des installations de tri et de valorisation des déchets » mobilisant une dotation du FEDER de 10 à 12 M€, afin d'encourager la création et/ou l'adaptation des installations dédiées au tri, au recyclage et/ou au réemploi en Île-de-France.

Par ailleurs, face à l'ampleur des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés aux dépôts sauvages de déchets en Île-de-France, la Région a mobilisé cette année 1,4 M€, dans le cadre du **Fonds propreté** en faveur de 27 opérations de lutte contre les dépôts sauvages et 3 opérations de nettoyage plus spécifiquement liées aux dégâts engendrés par les inondations de ces derniers mois.

3. Une Région moins bruyante

Derrière la pollution de l'air, le bruit est la 2e cause de morbidité environnementale dans le monde. Face à ce constat, la Région a lancé de nombreux chantiers d'envergure pour limiter son impact dès 2016, mais une nouvelle impulsion a été donnée en septembre 2024 avec l'adoption du plan de lutte contre les nuisances sonores, dénommé « **Plan anti-bruit pour une Île-de-France plus calme** ». Il a pour objectif de réduire le bruit dû notamment aux transports mais aussi au voisinage ou aux activités récréatives.

Au travers d'actions concrètes visant à mieux mesurer le bruit et de réduire son impact sur la santé, ce nouveau Plan permettra d'ici à 2030 de :

- diminuer de 30 % le nombre de personnes souffrant de troubles chroniques liés au bruit des transports ;
- doubler les crédits régionaux dédiés à la réduction du bruit ferroviaire ;
- augmenter de 50 % les crédits régionaux alloués à la pose d'enrobés phoniques et aux murs antibruit ;
- supprimer les 100 points noirs principaux de bruit ferroviaire sur le territoire ;
- diviser par 5 le bruit pour les 100 000 riverains qui habitent le long des 150 km de routes franciliennes les plus bruyantes ;
- déployer 100 radars sonores pour lutter contre les véhicules trop bruyants ;
- doubler le dispositif de surveillance du bruit lié au trafic aérien en Île-de-France ;
- sanctuariser 200 zones calmes et 100 refuges sonores naturels.

Pour mener à bien ce plan, la Région pourra s'appuyer sur Bruitparif, dont elle est le premier financeur en investissement et en fonctionnement, depuis sa création en 2004.

4. Réduire les fractures sociales et environnementales

La lutte contre les fractures sociales est une nécessité pour un développement harmonieux de notre territoire, et face aux conséquences sociales de la crise sanitaire et aux effets d'une inflation toujours importante, la Région a poursuivi cette année encore son soutien aux forces vives du territoire qui agissent au plus près des Franciliens précaires.

4.1 Soutenir les plus vulnérables

Alors que le contexte économique actuel pèse lourdement sur les charges de fonctionnement du tissu associatif tant l'inflation paupérise un nombre croissant de Franciliens, la Région a poursuivi son action sur des sujets sur lesquels elle n'est pas en compétence, mais qu'elle a à cœur de soutenir en complémentarité d'autres acteurs.

Dans le cadre du programme Région solidaire, la Région Île-de-France déploie ainsi plusieurs actions.

Le **Bouclier social**, dont l'un des volets entérine un soutien renforcé aux grandes structures partenaires, dans le cadre d'un plan d'urgence anti-précarité, a permis notamment ;

- le maintien des 3 Maisons Région solidaire ouvertes il y a 3 ans afin de proposer une solution d'hébergement sécurisante et favorisant une insertion durable à 43 femmes en difficulté et près de 100 hommes sans-abris ;
- le déploiement des dispositifs « *d'aller-vers* » portés par les associations, que ce soit pour lutter contre l'isolement des publics précaires, assurer l'inclusion numérique, favoriser l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement, la réinsertion des plus démunis. Ainsi, l'hébergement et l'accueil de jour des femmes en difficulté s'élève à plus de 10,5 M € et, à titre d'exemple, la Région a financé en 2024, à hauteur de 592 803 € la Fondation Armée du Salut pour le rachat et la réhabilitation du Palais de la femme à Paris ;
- l'accès des publics les plus vulnérables à la culture, au sport et aux loisirs, grâce à des mesures emblématiques telles que des aides au départ en vacances.

En **matière alimentaire**, la Région a mobilisé depuis 2016, plus de 10 M€ et continue d'encourager la consommation de produits frais et locaux pour tous au travers notamment :

- la distribution de paniers alimentaires en lien avec les communes et les universités, face à la précarité étudiante, en partenariat avec la Croix-Rouge et Linkee ;
- la création d'épiceries solidaires ou de cuisines partagées, afin de soutenir directement les populations en difficulté et éloignées en zone rurale ou quartier prioritaire ;
- le soutien à la création de plateformes logistiques alimentaires, permettant aux agriculteurs franciliens afin d'approvisionner en produits frais, de qualité et nutritifs, à l'instar de la plateforme agroalimentaire Approv'halles à Provins.

Dans le cadre des **Plans grands froids** dédiés aux associations qui accompagnent des personnes vivant dans la rue, la Région a déployé en 2024 un soutien sans précédent tant sur le nombre de projets soutenus que sur les montants engagés. Ainsi, 1,14 M€ ont été mobilisés en faveur de 23 opérations en vue de distribuer des repas chauds, des équipements chauds, des kits d'hygiène aux sans-abris mais également de renforcer les moyens et les équipements pour les maraudeurs (acquisition de camions frigorifiques, « vélo soupe » triporteur électrique...)

Concernant la **lutte contre les violences faites aux femmes**, parmi les logements cédés à la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) en 2024, la Région a pu accompagner les victimes en mettant à leur disposition 128 logements. En parallèle, la Région a introduit dans son règlement d'intervention du fonds de soutien cinéma et audiovisuelles des critères d'éligibilité relatifs à la prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuelles (VHSS). En 2024, la Région a également soutenu 43 projets visant à sensibiliser et à accompagner plusieurs centaines de milliers de Franciliennes et Franciliens victimes de toutes formes de violences (cyber harcèlement, violences physiques et sexuelles, violences intrafamiliales, proxénétisme, mutilations sexuelles, mariage forcé...).

Par ailleurs, le **Centre Hubertine Auclert**, organisme associé chargé de l'égalité femmes-hommes, se mobilise pour faire connaître les dispositifs existants et les structures pour aider les femmes en danger en Île-de-France.

En **matière de handicap**, érigé *Grande cause régionale* en 2024, la Région a déployé un Budget Participatif dédié à cette cause qui a permis de soutenir 130 projets associatifs innovants et durables portés par des établissements et services pour l'accueil ou l'accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicap autour de 7 thématiques qui touchent la vie des franciliens au plus près de chacun.

4.2 L'accès de tous aux soins et à une éducation de qualité

En 2024, la Région a continué à lutter contre les **déserts médicaux** en soutenant activement 158 projets de santé, dont 51 structures d'exercice collectif.

Ce soutien a permis plus particulièrement de développer 12 maisons de santé pluridisciplinaires, 11 centres de santé et 28 cabinets de groupe, offrant ainsi un maillage renforcé des services de santé de proximité.

Parallèlement, le dispositif d'aide à l'installation des professionnels de santé libéraux exerçant seul ou en cabinet de groupe, a permis d'accompagner 107 professionnels, dont 65 médecins, 22 kinésithérapeutes, 12 sage-femmes et 8 infirmiers, favorisant l'accès aux soins dans les territoires les plus fragiles.

En outre, la Région a notamment financé :

- 10 projets en **prévention santé**, avec un soutien renforcé à certaines associations structurantes et la poursuite du grand partenariat avec la fédération régionale du Mouvement français pour le planning familial (MFPPF) ;
- 5 projets dans le champ des **grandes vulnérabilités** notamment sur la thématique de l'après-cancer ;
- 2 projets en **e-santé** ;
- 2 projets d'**accompagnement des professionnels de santé** avec SPS (Soins aux professionnels de santé) et le CRCDC-IDF (centre régional de coordination des dépistages de cancers)

De plus, la Région a adopté lors de la séance plénière de mai, la seconde édition du **Plan Île-de-France sans sida** pour pousser plus encore notre engagement contre la maladie et développer le dépistage du VIH. Ainsi, cette année, 6 projets ont été soutenus et 10 000 autotests acquis.

La Région a adopté, en mars 2023, un ambitieux **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)** visant à répondre au besoin considérable de professionnels dans les formations sanitaires et sociales en augmentant le nombre de diplômés.

Ainsi, dans ce cadre, en cohérence avec le « **Sécur de la santé** », la Région a beaucoup investi dans le développement des capacités d'accueil dans les formations en soins infirmiers, ainsi que dans les autres formations paramédicales. Entre 2020 et 2024, en soins infirmiers, ce sont 1273 nouvelles places qui ont été créées en 1ère année, ce qui correspond à une augmentation des capacités de formation en soins infirmiers de plus de 20 %.

Par ailleurs, afin de garantir la réussite des étudiants en formation et de lutter contre l'abandon en cours d'études, qui a sensiblement augmenté depuis plusieurs années, la Région poursuit le déploiement de mesures fortes et cohérentes, en faveur des étudiants comme des centres de formation.

Ainsi, pour offrir de **meilleures conditions de vie et d'étude**, et favoriser la réussite tout au long du **parcours des étudiants**, la Région a notamment revalorisé en 2023, les barèmes et les huit échelons de bourses sur critères sociaux et autorise depuis 2024 le dépôt des demandes de bourses tout au long de l'année. Elle a également investi dans les bâtiments de formation et a supprimé le délai de carence de 6 mois d'inscription à France Travail pour les demandeurs d'emploi pour lever les freins à l'entrée en formation.

Pour accompagner les étudiants, un budget de 490 000 € a été spécifiquement consacré à la mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique des étudiants dans l'ensemble des établissements de formation du sanitaire et du social (cours de remise à niveau, aides méthodologiques, ouverture culturelle).

Enfin, il convient de noter que la Région accompagne clairement l'**innovation pédagogique** et la mise à jour régulière des méthodes d'enseignement.

Ainsi, la Région finance tous les ans les équipements numériques de simulation modernes, comme des mannequins connectés par exemple, ce qui représente 143 000 € en 2024.

De plus, détentrice de la compétence en matière de **carte des formations sanitaires et sociales**, la Région articule l'ensemble de ces mesures avec son objectif de maillage territorial, afin de conserver une offre de formation accessible et de poursuivre la présence dans les territoires pour lutter contre les déserts médicaux, paramédicaux et sociaux.

Par ailleurs, afin de lutter contre la **fracture numérique** et dans le respect de l'environnement afin de réduire la production de papier, la Région porte depuis 2019 une stratégie de virage numérique des lycées, afin de fournir un équipement numérique à chaque nouveau lycéen, quel que soit le choix pédagogique de son établissement (manuels ou ressources numérique).

4.3 La coopération décentralisée et la solidarité internationale

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses crises. Suite aux actes terroristes perpétrés par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, l'armée israélienne a lancé l'opération « Glaives d'acier » à Gaza. Longtemps contenus, les combats à la frontière Israélo-libanaise entre le Hezbollah, soutien du Hamas, et l'armée israélienne ont pris un nouveau tournant en septembre dernier, plongeant le Liban dans une crise humanitaire dramatique. La solidarité régionale s'est exprimée tant auprès des populations palestiniennes que libanaises victimes de ces conflits.

Au titre de son **fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique**, la Région a également apporté son soutien à un projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles avec enfants atteints de malnutrition en Somalie, ainsi qu'aux populations vietnamiennes victimes du typhon Yagi le 7 septembre 2024.

En outre, dans le cadre de ses **partenariats de coopération décentralisée et européenne**, la Région a mis en œuvre, au travers de l'exécution même de projets de coopération, son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'environnement et le soutien à la santé et au développement humain. A titre d'exemple, afin d'accompagner la transition vers l'économie circulaire, assurer une meilleure gestion des déchets et faire évoluer les modes de consommation, la Région a poursuivi sa coopération avec Hanoi et lancé en 2024 le projet TEECO (Territoires Engagés pour une Economie Circulaire Opérationnelle) avec le District d'Abidjan. Elle a également déployé le projet *Yerevan Program for Urban Change*, lancé en 2022 avec Erevan, visant à renforcer les capacités de la ville en matière de planification urbaine, mobilités durables et de gestion des déchets.

De plus, la Région s'est associée au projet européen de recherche ARTES qui vise à faire des toits des espaces multifonctionnels, accessibles et sûrs qui s'intègrent dans le paysage social et écologique urbain et contribuent à sa résilience climatique.

En outre, dans le cadre du projet Startup Paris Région International (SPRINT), 55 startups issues des territoires francophones partenaires de la Région ont été accompagnées pour développer des solutions à impact social et environnemental ; les meilleures d'entre elles ont été récompensées et ont été réunies lors des 1^{ères} rencontres franciliennes de la francophonie à Saint-Ouen-sur-Seine, le 2 octobre dernier.

Enfin, la Région a également apporté son soutien à des projets de lutte contre le VIH à Madagascar et en Côte d'Ivoire.

4.4 Les démarches participatives

En lançant en 2020 son premier **Budget participatif écologique et solidaire**, la Région Île-de-France a souhaité que chacun devienne acteur de son environnement, en prenant part à une démarche citoyenne régionale d'ampleur inédite, autour de six domaines majeurs de l'environnement du quotidien :

- Alimentation ;
- Biodiversité et espaces verts ;
- Vélo et mobilités propres du quotidien ;
- Propreté, déchets et économie circulaire ;
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Santé environnementale.

Dans le cadre de la 6^{ème} édition du Budget participatif, 1 055 dossiers ont été déposés et 874 d'entre eux ont été soumis au vote des Franciliens. Parmi les projets présentés, la thématique dominante reste celle des « Espaces verts et biodiversité » avec près de 36 % des projets, suivie par celle de la « Propreté, déchets, économie circulaire » (21 %) et des « Vélos et mobilités propres du quotidien » (19 %). Également, environ 20 % d'entre eux participent à l'adaptation au changement climatique.

Pour cette 6^{ème} édition, 786 projets ont été désignés lauréats pour un montant total de subventions de 5,480 M€. La 2^{ème} soirée des lauréats du BPE a permis de mettre en lumière la diversité des initiatives et a vocation à contribuer à leur essaimage sur le territoire. Ainsi, plus de 3 850 projets pour améliorer le quotidien des habitants de l'Île-de-France ont été plébiscités par les Franciliens depuis 2020.

Composé de Franciliens âgés de 16 à 26 ans, le **Conseil régional des jeunes (CRJ)**, a présenté devant les élus de la commission environnement du conseil régional ses propositions sur la consommation des jeunes franciliens visant le textile, le numérique et l'alimentation.

En Île-de-France, de plus en plus d'étudiants s'engagent dans la lutte contre le changement climatique et portent au sein de leurs campus des actions concrètes pour agir à leur échelle. Afin de valoriser et encourager cette dynamique, la Région a lancé en septembre les « **Prix des initiatives étudiantes pour le climat** », dont les trophées ont été remis à 4 lauréats le 27 novembre dernier, à l'occasion d'une soirée ayant permis de réunir près de 80 participants dans les locaux de la Région, placée sous le signe de l'action étudiante actrice du changement pour un avenir durable. Initié sous forme d'appel à candidatures, plusieurs initiatives étudiantes réalisées sur l'année universitaire 2023/2024 ou sur l'année en cours ont pu être récompensées. Ainsi, le premier prix de 1 500 € a été attribué au projet « la fresque de l'alimentation étudiante » porté par l'université Sorbonne Paris Nord ; les deuxième et troisième prix de 1 000 € ont été attribués aux projets « Rentrée climat étudiante », porté par l'école Sup'Biotech et au « Jeu de l'oie de l'environnement » porté par la Sorbonne Université. Par ailleurs, un Prix « coup de cœur » de 500 € a été attribué à l'association Soligreen UPEC pour son projet Panier légumes.

Par ailleurs, le **Conseil consultatif du handicap (CCH)** composé de 40 personnalités qualifiées et enrichi en 2020 d'un partenariat avec la Région Bruxelles-Capitale, apporte son aide au déploiement des politiques régionales dans ce domaine.

En outre, les 8 services numériques de la thématique Environnement et Energie sur la plateforme Île-de-France Smart Services, tels que *Ma nature en Île-de-France*, *Mon réflexe zéro déchet*, *Mon potentiel solaire* ou *Mes produits locaux*, mettent en avant auprès du grand public les initiatives et les solutions locales écologiques développées sur le territoire par les associations environnementales, les entreprises et les collectivités engagées. Ils encouragent ainsi chaque Francilien, au travers de nombreux challenges, à passer à l'action et à faire évoluer leurs comportements pour réduire leur impact environnemental.

5. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires

5.1 L'emploi

Après avoir affiché quelques signaux favorables en début d'année, l'économie francilienne a de nouveau été marquée en 2024 par la chute des levées de fonds, la remontée des défaillances d'entreprises ou encore la baisse des projets d'investissements.

Il en résulte par conséquent la nécessité pour la région Île-de-France de **poursuivre son soutien marqué aux entreprises franciliennes et d'adapter ses modalités d'intervention** pour tenir compte à la fois de l'évolution du contexte économique mais aussi des **enjeux de transition écologique**.

Malgré le gel d'une partie des décisions d'investissements des TPE/PME lié au contexte incertain, **un bon niveau de financement pour nos aides aux entreprises de droit commun** a été maintenu en 2024 avec plus de 17,5 M€ consacrés à l'ensemble des aides TP'up (42 entreprises lauréates) et PM'up (77 entreprises lauréates). Les entreprises soutenues portent de nombreux projets de transition écologique, de relocalisation de production ou encore de développement inclusif.

Le **chèque efficacité énergétique** a financé, pour près de 3 M€, l'amélioration de la performance énergétique de quelques 800 TPE franciliennes, principalement des commerçants et des artisans, via l'achat d'équipements permettant de réduire leur consommation d'énergie comme des pompes à chaleur, des appareils frigorifiques moins énergivores ou encore via des travaux d'isolation de leur devanture ou de remplacement de leur éclairage grâce à de l'éclairage LED.

2024 a également été marqué par le déploiement de nouveaux **dispositifs d'accompagnement pour répondre aux enjeux clefs de réindustrialisation et de décarbonation**.

Lancé en février 2024, le **prêt transition écologique** doté d'une enveloppe de 20 M€ à destination des TPE et des PME franciliennes en partenariat avec Bpifrance, leur permet d'emprunter jusqu'à 500 000 € avec 2 ans de différé de remboursement, et dans un contexte de remontée des taux, de ne pas freiner leurs investissements en matière de transition écologique.

En complément des aides financières, la Région a déployé **deux programmes d'accompagnement** des entreprises franciliennes dans leurs enjeux de décarbonation :

- un parcours de sensibilisation et codéveloppement dédié à la transition écologique des entreprises : 40 TPE/PME franciliennes ont été accompagnées sur 8 mois par un cabinet spécialisé avec pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques entre dirigeants et de définir une feuille de route adaptée aux besoins de l'entreprise, une deuxième session lancée a été lancée à l'automne 2024 ;
- le programme Smart Industrie, porté par le CETIM qui a évolué pour porter la question de la transition écologique des PME et ETI industrielles. Une centaine de PME franciliennes ont bénéficié de cet accompagnement.

Afin d'accompagner les entreprises dans le renforcement de leur maturité technologique tout en intégrant pleinement les enjeux de développement durable, la Région s'engage également activement dans le projet européen Interreg CDR (Corporate Digital Responsibility), axé sur la **responsabilité numérique**. En particulier, il s'agit d'aborder les défis environnementaux liés à la gestion des données et à la consommation énergétique, afin de promouvoir des pratiques numériques plus responsables et durables au sein du tissu économique régional.

La **SEM « Île-de-France Investissements et Territoires »** a poursuivi sa mission d'ingénierie de solutions immobilières adaptées dans les territoires et les secteurs où l'initiative privée est insuffisante pour répondre aux enjeux fonciers et immobiliers des entreprises notamment industrielles (40 % des projets accompagnés). A titre d'exemple, elle a soutenu en 2024, à hauteur de 1,7 M€ la société Grifinne Industries à Nucourt dans le Val d'Oise, qui produit des tissus enduits pour les constructeurs automobiles.

Par ailleurs, la Région Île-de-France a déployé **sa stratégie Impact 2028** afin de répondre à trois enjeux : renforcer la souveraineté économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France, engager la décarbonation et la digitalisation de ses entreprises et participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette stratégie d'investissement prévoit que la Région lance comme souscripteur ou actionnaire trois fonds :

- le fonds Amorçage ESS qui s'adresse aux entreprises de l'ESS ou à « impact », franciliennes en amorçage ;
- le fonds Île-de-France Réindustrialisation, qui vise à soutenir les start-ups industrielles en amorçage et/ou en phase d'industrialisation et à permettre ainsi la création d'usines en Île-de-France a été créé sous forme d'un fonds professionnel de capital investissement d'une durée de vie de 12 ans ;
- le fonds Île-de-France Décarbonation, qui vise à soutenir les PME en croissance porteuses de solutions en matière de décarbonation et de transition énergétique, a également démarré au troisième trimestre 2024.

Ces dispositifs ont été complétés par de **nouvelles solutions en faveur de la décarbonation de notre économie**, avec pour ambition de soutenir l'ancrage et la croissance des entreprises et de l'emploi, notamment industriels, sur l'ensemble du territoire régional, notamment dans les 23 zones de reconquête économique qui présentent des indicateurs dégradés par rapport à la moyenne régionales (territoires ruraux en carence comme les Quartiers politique de la Ville).

Ainsi, 8 entreprises lauréates ont été soutenues dans le cadre du deuxième **Appel à Projets « Jeune Pousse industrielle »** afin d'encourager l'efficacité énergétique et la circularité des processus de production. Au total, depuis son lancement, 12,6 M€ ont été octroyés à 18 startups qui prévoient la création de 1 094 emplois productifs.

Par ailleurs, afin d'aider des Franciliens peu ou faiblement qualifiés pour qu'ils se forment ou accèdent à des métiers qui recrutent sans le Bac, la Région a investi 2 000 000 € dans le soutien au dispositif Meet-up. Celui-ci a permis d'accompagner près de 4000 personnes notamment vers des métiers liés au développement durable et à la transition écologique avec un taux de sortie positive de 60 %. Dans le cadre de la 3ème édition des Meet-up qui vient de démarrer, un événement est spécifiquement dédié aux métiers de la transition écologique et de l'énergie.

Parallèlement, une **politique en faveur de l'innovation** a été maintenue autour de plusieurs enjeux :

- un soutien financier aux projets d'innovation portés par des entreprises stratégiques franciliennes, via Innov'Up : près de 150 entreprises avaient déjà été soutenues en 2024 ;
- l'accompagnement des filières stratégiques (**IA, quantique, santé, climat**) dans le financement de grands lieux d'innovation au service de l'excellence francilienne : 5 lieux existants ou en création ont été ainsi accompagnés à hauteur de 8,2 M€.
- le soutien à l'innovation et la mise en valeur de l'excellence francilienne ont également été soutenus au travers de programmes tels que les Challenges IA ou les Paq quantiques afin de développer des partenariats et déployer des solutions innovantes portées par les pépites franciliennes autour de nos filières stratégiques. Plus de 5,7 M€ ont été engagés en 2024 sur cette action.

Dans un contexte d'attaques cyber démultipliées au moment des JOP, un **chèque cybersécurité** a été déployé pour accompagner les PME franciliennes de plus de 10 salariés dans leur démarche de sécurisation et d'équipement cyber.

La stratégie régionale votée en 2022, qui poursuit l'ambition du « décollage » de l'Economie Sociale et Solidaire en Île-de-France, a mobilisé en 2024 **de nombreux leviers pour ancrer l'ESS** dans le développement économique francilien : 9 lauréats Pm'up et Tp'up ESS ont été accompagnés et de nouvelles promotions ont été accueillies au sein de l'Accélérateur ESS. Depuis le lancement en avril 2024, de la souscription au **fonds d'investissement dédié à l'amorçage des structures de l'ESS et des entreprises à impact franciliennes**, InvESS Île-de-France Amorçage, plus de 300 dossiers de candidatures ont été reçus par INCO, la société de gestion sélectionnée pour gérer le fonds. Par ailleurs, plus de 300 entreprises franciliennes de l'ESS ont été attributaires de marchés liés à la préparation et au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Enfin la Région Île-de-France a renforcé en 2024 sa **mobilisation en faveur de l'entrepreneuriat des femmes** avec un plan d'action spécifique comprenant notamment la création d'un réseau régional de mentorat dédié aux femmes créatrices qui permettra la mise en relation avec les entrepreneuses actives du Réseau Île-de-France Entreprises ainsi qu'une **nouvelle aide de 1 000 € pour les frais de garde d'enfant** des femmes entrepreneuses, ayant bénéficié à une centaine de femmes.

Depuis le 6 mars 2023, la Région accueille également le **tout premier incubateur régional, Le Perqo**. Des appels à candidature ont été organisés à destination des TPE, PME, organisations, entrepreneurs, associations, porteurs d'un projet d'innovation et de développement sur une de ces trois thématiques : Handicap et HandiTech, Transition écologique ou encore GreenTech. 70 porteurs de projet sont en moyenne incubés au Perqo.

De plus, la Région Île-de-France a décidé de la **création d'Oriane** au 1er janvier 2023, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, dotée de 4 M€ et de 19 collaborateurs.

Oriane a pour ambition de garantir à tous les Franciliens un meilleur accès à **l'orientation tout au long de la vie et à l'insertion professionnelle** et déploie des solutions pour favoriser l'accès aux stages, aux formations et aux emplois des Franciliens, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux.

A titre d'exemple, on peut notamment citer :

- la plateforme Trouver un stage en Île de France regroupant près de 10 000 offres de stages et d'alternance dans tous les secteurs professionnels ;
- la battle régionale de la promesse républicaine dont l'objectif est d'accompagner près de 500 jeunes en situation de décrochage vers des dispositifs d'insertion ;
- l'Oriane Tour qui est une série de job datings organisés au cœur des quartiers populaires avec des entreprises partenaires afin de préparer des publics en difficulté à des entretiens d'embauche ;
- Île de France Insertion afin d'accompagner vers l'insertion professionnelle des jeunes NEET.

Au titre du FSE+, un financement de 5 M€ pour la programmation 2021-2027 est alloué aux actions permettant une meilleure orientation des jeunes dans le cadre des missions dédiées d'Oriane.

La Région alloue une enveloppe de 9 M€ au titre du FSE + qu'elle gère, au GIP interacadémique afin de mettre en cohérence les actions nécessaires pour lutter en amont contre la problématique de formation et d'insertion professionnelle.

La Région a aussi lancé en juillet 2023 un appel à projet FSE+ "Lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement supérieur" qui propose d'identifier les décrocheurs ou les jeunes menacés de décrochage, post bac, et leur proposer un accompagnement adapté.

De plus, par ses missions d'information et d'aide, la Région participe à une meilleure compréhension des possibilités européennes pour rapprocher le public plus éloigné des opportunités de formation et d'emploi par le biais des financements Erasmus+ notamment sur la plus-value apportée par des stages en entreprises ou des échanges de pratiques.

En matière de **formation et d'insertion professionnelle**, la Région a mobilisé en 2024 plus de 418 M€ sur divers programmes et mesures d'accompagnement au bénéfice de près de 50 000 Franciliens parmi les plus éloignés de l'emploi.

Dans le cadre de sa programmation de **formations qualifiantes** et au titre du développement des formations professionnelles liées aux problématiques environnementales, elle a notamment poursuivi cette année, l'appel à projets visant les formations dans les domaines de l'économie circulaire et des transitions écologique et énergétique, en lien avec les stratégies régionales Économie circulaire et Energie-climat. Cet appel à projets a permis de retenir en 2024, 3 projets pour un montant de 0,320 M€.

Par ailleurs, le **Programme régional de formations vers l'emploi** devant se poursuivre jusqu'en 2026, intègre des formations qualifiantes visant spécifiquement des métiers du développement durable, notamment en matière de collecte et valorisation de déchets et biodéchets, mais également des métiers concourants indirectement au développement soutenable, notamment dans le secteur de la transition énergétique.

Ainsi, en 2024, près de 1 750 places sur ces métiers peuvent être valorisées dans le cadre de ce programme, pour lequel, 8,3 M€ ont été mobilisés.

De plus, afin de réduire considérablement l'utilisation du papier et contribuer directement à la réduction de l'empreinte carbone des organismes de formation, l'émargement numérique SoWeSign directement interfacée avec l'outil de gestion SAFIR+ est désormais un gage d'éco responsabilité.

L'Union Européenne, à travers le FSE+ et sa volonté de diminuer les inégalités socio-professionnelles par le biais de la formation permet d'amplifier la politique régionale de formation par un budget de plus de 80 M€ alloués aux programmes qualifiants régionaux pour la programmation 2021-2027.

Une aide spécifique à la formation de 1 000 € à 2 000 € est également proposée pour les demandeurs d'emploi en formation dans les secteurs en tension (notamment en lien avec la transition écologique) et dans une logique d'inclusion, cette aide est portée à 2 000 € pour les personnes en situation de handicap.

Concernant le dispositif de remobilisation professionnelle *Parcours d'entrée dans l'emploi*, un module obligatoire Développement durable est désormais dispensé à près de 10.000 stagiaires par an.

Dans le cadre du soutien aux Centres de Formation d'Apprentis, le « Bonus climat » existant pour les CFA dispensant des formations dans lesquelles la dimension environnementale est significative, a bénéficié en 2024 à 38 CFA pour un montant de près de 460 000 €.

Par ailleurs, afin de favoriser le déplacement des stagiaires de la formation professionnelle, la Région a reconduit la gratuité des transports en commun de leur domicile au centre de formation ou à l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage le temps de leur formation. Elle propose également une aide de 1 300 € aux jeunes en insertion professionnelle pour financer leur permis de conduire.

Enfin, dans le cadre de la mesure *100.000 stages*, les titulaires de marchés publics et les bénéficiaires de subventions régionales doivent publier une/des offre(s) de stage sur <https://stages.iledefrance.fr/> pour recruter des stagiaires, des apprentis, des jeunes en insertion ou des jeunes stagiaires de la formation professionnelle. Il s'agit de répondre à des enjeux majeurs pour les jeunes Franciliens de découverte des métiers (collégiens pour le stage de découverte de 3ème) et d'insertion professionnelle (lycéens et étudiants).

La Région continue par ailleurs, à montrer elle-même l'exemple, en assurant l'accueil de jeunes dans ses services.

5.2 Le logement et le renouvellement urbain

Dans le secteur du logement, l'intervention régionale s'inscrit dans une démarche de développement durable selon trois axes principaux.

Elle s'attache en premier lieu, à accompagner l'**adaptation du bâti à la transition écologique**.

Ainsi, la production de nouveaux logements locatifs sociaux, intermédiaires ou en bail réel solidaire répond-elle aux exigences strictes de la réglementation thermique et au-delà, via les primes mobilisables en faveur de l'emploi de matériaux biosourcés, de la végétalisation ou des solutions bas carbone.

En deuxième lieu, l'intervention régionale vise au développement d'une offre de logements abordables, et plus encore dans une période marquée par la fragilisation accrue du pouvoir d'achat des ménages.

Les aides régionales accordées en 2024 en faveur de l'augmentation du parc vont ainsi permettre la création de 5 933 nouveaux logements locatifs sociaux, de 1 708 nouvelles places pour jeunes, étudiants et apprentis, 543 logements intermédiaires et de 559 logements en bail réel solidaire.

Enfin, dans l'objectif de favoriser l'inclusion économique et sociale, la Région a obtenu de la part des bénéficiaires, en contrepartie des subventions affectées en 2024, des engagements représentant 495 716 heures d'insertion au bénéfice de publics éloignés de l'emploi.

Et de façon générale, le renforcement de la cohésion régionale et la prise en compte des besoins des publics les plus fragiles passe également par la lutte contre les disparités territoriales et le renouveau des quartiers les plus en difficulté.

Dans ce cadre, le soutien régional apporté aux projets inscrits dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) joue un rôle déterminant. Plus de 20,5 M€ ont ainsi été affectés cette année en grande majorité (à hauteur de 90 %) à des groupes scolaires et équipements pour l'enfance, dans le cadre d'opérations performantes sur le plan environnemental.

5.3 L'aménagement durable des territoires franciliens

L'année 2024 a été marquée par la mise en débat du SDRIF-E, soumis au vote des élus le 11 septembre dernier en séance plénière, à l'issue de l'enquête publique ayant permis de recueillir 8 716 observations ou contributions des Franciliens.

Si le SDRIF-E pour une Île-de-France ZAN, ZEN et circulaire doit entrer en vigueur en 2025, à la suite d'un examen du document par le Conseil d'Etat puis son approbation par décret, il impose « un nouvel équilibre » et traduit la volonté de conjuguer des injonctions qui pourraient sembler contradictoires entre préservation de l'environnement et développement de la région.

Le SDRIF-E présente ainsi de nouveaux outils de planification pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en portant l'ambition de construire les logements et les équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux Franciliens jusqu'en 2040 et en visant le développement de l'attractivité économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France.

En parallèle, la région participe au projet européen collaboratif de recherche et innovation PLUS Change (2023-2027) pour s'assurer d'une mise en œuvre du SDRIF-E conforme aux pratiques les plus innovantes sur le plan de l'adaptation au changement climatique et de la prise en compte de la biodiversité.

De plus, la région poursuit son action en faveur de l'aménagement durable des territoires à travers ses dispositifs de soutien aux opérations d'aménagement, avec notamment en 2024 :

- 🏠 67 **Contrats d'aménagement régional** (soit 439 depuis 2017 pour une dotation globale de 417 M€) qui contribuent au développement du polycentrisme à travers le financement d'équipements publics sur le territoire francilien ;
- 🏠 25 bénéficiaires de l'aide pour les **initiatives d'urbanisme transitoire**, démontrant des savoir-faire originaux en faveur du réemploi et de la valorisation sobre du foncier délaissé, soit un total de 173 projets soutenus.

- 12 nouveaux bénéficiaires pour le dispositif **Réhabiliter plutôt que construire**, afin d'accompagner les collectivités dans des opérations visant à contribuer à l'objectif du zéro artificialisation nette, soit un total de 46 projets soutenus.

Par ailleurs, la région continue d'assurer le suivi des opérations votées les années précédentes pour les dispositifs précédemment cités, ainsi que ceux pour lesquels aucune nouvelle opération n'a été votée en 2024 :

- **Reconquérir les friches franciliennes**, dispositif qui permet d'optimiser et recycler le foncier en friches en Ile de France (131 opérations financées à hauteur de 60 M€ et 43 appuis en ingénierie depuis son lancement en 2019).
- Les **100 Quartiers innovants et écologiques**, dispositif qui soutient la création de nouveaux quartiers fonctionnellement mixtes et ambitieux en matière de qualité de vie (pour un total de 91 quartiers lauréats depuis 2016 et une dotation globale de 302 M€), dont la 15^{ème} et dernière session de l'appel à projet sera votée en début d'année 2025, ce qui portera le nombre total de quartiers lauréats à 100, objectif atteint !

5.4 L'action destinée aux territoires ruraux

Les territoires ruraux où vivent plus de 2 millions de franciliens, bénéficient quant à eux, d'une politique globale et transversale, avec l'appui de l'**Agence Île-de-France Ruralité**, depuis 2022, et la mobilisation de dispositifs dédiés, pour accompagner les maires de petites communes et accroître la lisibilité de l'action régionale en leur faveur.

En 2024, le dispositif des **Contrats ruraux (CoR)** destinés aux communes de moins de 2 000 habitants et aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants a été fortement mobilisé pour soutenir les projets d'équipements de 79 communes, en cofinancement avec les quatre Départements de Grande couronne. Toutes les demandes complètes des communes ont été honorées pour un montant total de subvention régionale de 13,999 M€. M€. En près de huit ans, ce sont 558 contrats qui ont été adoptés.

Elle a également soutenu la création, la reprise et le développement de 66 commerces, principalement de bouche (boulangerie, boucherie...) situés dans des communes de moins de 10 000 habitants, et accompagné les projets de **revitalisation commerciale** de 14 communes rurales.

En outre, en application de **nouveaux contrats triennaux conclus avec les quatre parcs naturels régionaux (PNR) pour 2024-2026**, la Région a soutenu la réalisation d'opérations relevant du développement économique, agricole, touristique, culturel, de la préservation des milieux naturels et paysages ou de la valorisation patrimoniale. Elle s'est de plus engagée au côté des PNR franciliens (Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse et Gâtinais français) pour renouveler leur charte, déterminant la stratégie de développement et d'aménagement durable de ces territoires pour les 15 prochaines années.

Elle a également maintenu son soutien à la préfiguration du projet de 5^{ème} PNR (Brie et 2 Morins), à l'est du territoire francilien.

En outre, à la suite des **pluies diluviennes** intervenues dès le début du mois d'août au sein du département de Seine-et-Marne et particulièrement sur les rivières du Petit Morin et du Grand Morin, générant de fortes crues, des coulées de boue et des dégâts à diverses échelles, la Région a apporté son appui à plusieurs communes, artisans, commerçants et habitations, directement touchés par ces intempéries. Manifestations du changement climatique dont sont mesurés les effets au quotidien, il est malheureusement probable que ces phénomènes extrêmes deviennent de plus en plus fréquents en Île-de-France et touchent les plus précaires.

A titre exceptionnel, la Région a ainsi mobilisé des fonds en vue d'apporter une aide financière aux foyers sinistrés, en lien avec les communes les plus fortement frappées et leurs Centres Communaux d'Action Sociale pour un montant total de 215 600 €.

En parallèle, la Région, en partenariat avec les Programmes d'Action et de Prévention des Inondations en Île-de-France, a lancé un service cartographique interactif décrivant les zones inondables en fonction des différents modèles de crue envisageables, de la crue hivernale à la crue centennale. Ce service, Prévention inondations, a été présenté à l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs le 3 octobre 2024.

6. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

6.1 Mieux produire pour mieux consommer

Dans le cadre du **Pacte agricole** adopté en 2018, la Région s'est engagée à soutenir une agriculture francilienne innovante et respectueuse de l'environnement, à promouvoir ses terroirs et à faire émerger des filières et des produits de qualité, au service des 12 millions de consommateurs franciliens.

Le **Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire**, stratégie à 10 ans est venue renforcer les engagements régionaux, notamment en matière de souveraineté alimentaire, de durabilité et de résilience des exploitations.

A travers la convention cadre triennale entre la Région Île-de-France et la Chambre d'agriculture de Région Île-de France, celle-ci a notamment poursuivi ses initiatives visant à la structuration et l'accompagnement des filières franciliennes, en soutenant diverses actions de conseil, d'accompagnement, de communication, et d'expérimentation.

Concernant l'**agriculture biologique**, les surfaces cultivées en bio ont plus de doublé entre 2016 et 2020 et atteignent aujourd'hui 38 800 hectares certifiés ou en cours de certification.

La Région joue ainsi un rôle essentiel pour répondre à la demande de consommation et a accompagné près de 400 agriculteurs bio via des aides à l'installation, de l'appui au conseil, à la formation, à la recherche et à la structuration des filières, de la sensibilisation et communication auprès du grand public notamment, par la prise en charge à 80% de la certification AB mais également par des aides d'urgence pour accompagner les agriculteurs les plus durement touchés par la crise du bio, comme cela a pu l'être en 2023.

Parallèlement, a été initiée la révision du Plan bio qui permettra dès 2025 de renouveler l'action régionale en faveur de cette filière et de répondre aux nouveaux enjeux auxquels elle fait face.

La Région a également continué d'accompagner les agriculteurs franciliens vers des **pratiques plus respectueuses** de la ressource en eau, des continuités écologiques et de la biodiversité, via notamment des investissements à caractère environnemental (réduction d'intrants, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), pour partie cofinancés via le FEADER. Une expérimentation est également soutenue visant à accompagner les agriculteurs vers de meilleures pratiques de gestion des engrais azotés, afin de réduire les pertes d'azote par volatilisation.

En outre, les différents épisodes climatiques qui ont frappé l'Île-de-France les deux dernières années et mis en difficulté de nombreuses exploitations, ont conduit la Région à mettre en place des aides exceptionnelles pour les agriculteurs franciliens. Une **enveloppe d'urgence de 5,5 millions d'euros** a été mobilisée pour accompagner les agriculteurs et apiculteurs les plus touchés par les aléas climatiques et les précipitations records de cet été. Cette enveloppe se décline par une aide forfaitaire de 1 500 € par exploitation à laquelle s'ajoute des bonifications de 300 € pour les exploitations ayant contracté une assurance multirisque climatique et de 300 € pour les exploitations bio. Une aide forfaitaire de 1500 € est également déployée pour les apiculteurs professionnels.

Enfin, la Région a renouvelé son action en faveur des **filières franciliennes**, à la fois dans le cadre des contrats de filières pour les entreprises agroalimentaires et pour la filière horticole-pépinière, ainsi que pour le suivi des entreprises agroalimentaires. Un travail particulier a été effectué pour le développement de la marque « Produit en Île-de-France » qui compte aujourd'hui 587 adhérents et plus de 6 500 produits.

6.2 Un engagement renouvelé pour l'avenir des forêts franciliennes et les filières des matériaux bois et autres biosourcés

En septembre 2023, la Région a adopté **l'Acte 2 de sa Stratégie pour la forêt et le bois** afin d'affirmer et de réorienter ses interventions sur 4 nouvelles ambitions à horizon 2030 :

- fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face aux dérèglements climatiques ;
- développer un tissu diversifié d'entreprises de la filière ;
- développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
- faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

En premier lieu, la Région a confirmé son soutien aux **actions de partenaires des filières forêt-bois** (FIBOIS IDF, Union régionale des collectivités forestières, CNPF), et biosourcés (Ekopolis).

Face à l'urgence, la Région a ainsi décidé de prioriser son intervention pour l'avenir des forêts franciliennes (23 % du territoire) face aux dérèglements climatiques :

- Elle a poursuivi son soutien au **renouvellement des forêts publiques** (33 % des forêts franciliennes) déperissantes, dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'ONF et Île-de-France nature à la suite de la COP IDF de septembre 2020 : en 4 ans, la Région a participé à l'entretien des forêts publiques à hauteur de **500 000 €/an**. Au total, **180 000 arbres** essentiellement feuillus (chêne sessiles et pubescents en essences principales et aulne blanc, poirier, pommier, érable champêtre, merisier, notamment, en essences secondaires) **ont été plantés dans près de 900 ha de forêts domaniales (894 ha)**.
- En signant un **pacte pour l'avenir des forêts privées** (67 % des forêts franciliennes, soit 177 000 ha) au côté des acteurs de la forêt privée (Centre national de la propriété forestière (CNPF), du syndicat des propriétaires forestiers FRANSYLVA IDF, de la chambre d'agriculture régionale et de l'interprofession de la filière FIBOIS IDF), la Région s'est engagée pour la gestion durable des massifs et la prévention des risques, notamment des incendies.

Cette dynamique a été initiée avec le **lancement du fonds forestier** francilien (mesure visée par le PRACC) dans le cadre d'une expérimentation de la démarche portée par **l'association Sylv'acctes** à laquelle la Région a adhéré. Cette démarche repose sur la concertation territoriale, des solutions fondées sur la nature, et la mobilisation de financements participatifs.

La Région a également déployé de nouveaux dispositifs pour soutenir l'impact de la filière sur la transition écologique de l'Île-de-France, la création de valeur ajoutée, l'emploi et les innovations.

- A l'amont de la filière, le dispositif de soutien aux documents de gestion durable et aux diagnostics sylvo-climatiques, bénéficie à 13 premiers projets de **renouvellement ou de mise en gestion** de près de 125 ha de forêts privées.
- Pour l'ensemble de la filière, les dispositifs de soutien aux investissements productifs et innovants ont été mobilisés à hauteur de 900 k€ de subvention régionale pour développer 3 projets d'entreprises (développement, modernisation) et 6 projets innovants (de l'évolution des pratiques de gestion durable des forêts à la construction bas carbone biosourcée).

6.3 Vers une transition durable du secteur touristique

En 2024, le soutien aux professionnels du tourisme et aux territoires s'est poursuivi, dans l'objectif d'accélérer la transition durable de la destination Paris Île-de-France conformément aux orientations stratégiques régionales adoptées en 2022 (**SRDTL 2022-2028**).

Le dispositif du Fonds régional de soutien au Tourisme a ainsi été ciblé particulièrement sur l'innovation et son ancrage dans les territoires, la structuration et le développement d'une offre d'hébergements et d'activités plus éco-responsables.

Au total, ce sont 4,5 M€ qui ont été investis depuis 2 ans pour la durabilité du tourisme francilien portant principalement sur la digitalisation et l'amélioration du parcours visiteurs ainsi que la création d'une offre d'hébergements au « vert » liés à la déconnexion, à l'itinérance vélo et fluviale/fluvestre, ou encore aux séjours en hébergements insolites.

De plus en plus conscients de l'importance de développer une approche plus durable et résiliente pour répondre aux défis actuels et futurs, les professionnels du secteur du tourisme s'engagent vers un nouveau modèle dans lequel les enjeux du développement durable et la notion de résilience constituent le cœur du système.

En outre, Choose Paris Région, dans sa partie tourisme (Visit) a contribué à poursuivre le travail de formation et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels aux enjeux liés à la transition écologique et à renforcer le développement d'une offre de marketing durable sur le territoire francilien.

6.4 Une politique sportive plus inclusive et écoresponsable

En **matière de politiques sportives**, la Région propose plusieurs actions :

- la rénovation des équipements vétustes pour décarboner leur approvisionnement en énergie et les moderniser. L'aide accordée au titre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » peut être complétée par des aides prévues dans le cadre de la « Stratégie régionale énergie-climat », en vue d'adapter les équipements sportifs aux effets du changement climatique, les rendre moins énergivores, plus économes et accélérer la transition énergétique. En 2024, 6 communes ont d'ailleurs été accompagnées dans un projet de rénovation énergétique partielle ou totale (centre

aquatique, complexe sportif, gymnase) ;

- une veille active sur la conformité des « terrains sportifs synthétiques » mise en place depuis octobre 2018, afin notamment d'anticiper la future interdiction de mise sur le marché des remplissages à base de granulats élastomères, prévue par le règlement européen 2023-2055 et effective à partir du 17 octobre 2031, pour limiter la dispersion des microplastiques dans l'environnement. Ainsi, la Région a soutenu la construction, la rénovation et la réhabilitation de plus de 200 terrains synthétiques depuis 2016, en imposant des teneurs en HAP des produits de remplissage inférieurs à 17mg/kg et la mise en place d'un système de rétention des granulats ;

- une majoration du montant de la subvention aux bénéficiaires justifiant de la mise en œuvre d'une politique sportive en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi qu'un soutien régional à l'acquisition de matériel parasport ;

- une majoration du montant de la subvention pour l'acquisition de minibus propres et/ou bénéficiant d'un aménagement pour les personnes à mobilité réduite, destinés à satisfaire les besoins des structures sportives franciliennes ;

- une attention particulière portée aux engagements pris en matière d'éco-responsabilité (alimentation durable, mobilités durables ; réduction des déchets, préservation des ressources, accessibilité pour les personnes en situation de handicap...) par les organisateurs d'événement sportifs en Île-de-France soutenus ;

- l'e développement de l'application mobile gratuite « Bougeott » pour permettre aux Franciliens sédentaires ou plus aguerris de pratiquer une activité sportive en mobilité douce tout en se baladant et en découvrant le territoire régional.

7. Une administration régionale exemplaire

La Région a poursuivi en 2024 les mesures environnementales concrètes dans la gestion des bâtiments de l'Institution, dans ses choix de matériels, d'équipements et de services ainsi que dans les formations de ses agents, concourant ainsi au développement de comportements écoresponsables.

7.1 Une démarche volontariste en termes d'achats publics responsables

La Région a pour ambition de porter un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources conformément à son ***schéma de promotion des achats responsables régional*** adopté en 2022 pour la période 2022-2028.

Les principaux axes stratégiques développés portent sur des achats plus ancrés dans les produits locaux, une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans le bâtiment, notamment la diminution des consommations énergétiques, ainsi que l'acquisition de denrées alimentaires bio.

Ces démarches sont rendues possibles grâce à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle qui fixe des priorités sur la base d'une identification fine des fournisseurs ainsi que des travaux collectifs sur l'expression du besoin.

Tous les marchés de travaux (projets de construction neuve) font l'objet d'une démarche HQE (Haute qualité environnementale) et suivent les orientations du guide aménagement et construction durable produit par la Région, tout au long du projet.

Au quotidien, la Région encourage ses services à une démarche d'impression responsable par le biais du label Imprim'vert et réalise des éditions faites presque exclusivement avec du papier recyclé ou certifié ainsi que des encres et procédés d'impression labellisés. Elle participe également au dispositif CITEO dans le cadre de l'écocontribution due pour les papiers imprimés, valorise une offre de fournitures écologiques et privilégie des envois *Ecopli* et *Lettre verte* pour réduire le coût des expéditions tout comme les émissions de CO² liées à leur mode de transport.

Au-delà, la Région travaille actuellement à une meilleure prise en compte de l'impact du bilan carbone avec, lorsque cela est possible, l'insertion d'un critère d'analyse pour certaines typologies d'achat. Elle est par ailleurs particulièrement engagée dans la prévention de substances pouvant être considérées comme toxiques à l'instar des perturbateurs endocriniens.

Dans ce cadre, la Région a intégré une clause de conformité (norme REACH) à laquelle les fournisseurs doivent répondre en proposant des fournitures à faible teneur en substances prohibées.

Ainsi, le marché de plateaux du restaurant-self du siège de la Région dispose d'une autorisation de variantes d'offres afin de permettre aux fournisseurs détenteurs d'une offre avec des matières biosourcées de proposer leur produit pour améliorer le recyclage et réduire les risques d'exposition à des substances suspectes.

Le marché de fourniture du mobilier et le marché de fourniture du mobilier de restauration du siège régional francilien comportent, quant à eux, une clause de responsabilité sociale et environnementale. Sur le volet environnemental, **une traçabilité des produits** issus du bois a été mise en place conformément au label PEFC (Programme européen des forêts certifiées ou équivalent) avec du bois issu de forêts gérées durablement.

Par ailleurs, ces marchés comportent une obligation d'identification de l'impact de la consommation d'énergie liée au transport (bilan carbone) ainsi que de prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus de ces équipements dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Enfin, une série d'accords-cadres a été passée par la centrale d'achats régionale afin que, à la rentrée 2024, chaque **lycéen** puisse se constituer un **plateau 100 % circuits courts** dont 50 % de bio.

De plus, la région sur la base de sa gestion prévisionnelle achats identifie les marchés potentiellement réservables afin de recourir davantage à l'ESS.

7.2 Des mesures concrètes dans la gestion des bâtiments

Depuis 2020, le siège de la Région Île-de-France est situé sur le site « Influence » à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Les deux bâtiments – Simone-Veil et Victor-Hugo – répondent aux exigences des labels HQE/NF Bâtiments tertiaires et BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method » ou « méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments ») niveau Très bon, avec une gestion technique spécifique pour suivre et analyser les consommations d'énergies, d'eau et optimiser la gestion des déchets.

Ces bâtiments mobilisent du bois et des matériaux biosourcés, les éclairages sont à LED, et les équipements sont gérés par un système GTB garantissant une bonne gestion globale.

De plus, le système de chauffage par CPCU des sites Influence est le garant d'une chaleur verte, majoritairement produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération. Les différents prestataires de service (maintenance, nettoyage...) sont également formés aux enjeux environnementaux liés à leur métier.

Par ailleurs, dans le cadre du plan sobriété énergétique, la Région a choisi de chauffer l'ensemble de ses locaux à 19°C et de ne déclencher la climatisation des locaux lors de la période estivale, que seulement à partir d'une température intérieure à 26°C au lieu de 25°C auparavant.

La Région a également décidé de limiter les éclairages de ses locaux de jour comme de nuit en adaptant les minutages, la temporisation des éclairages et en ayant recours à des luminaires plus durables. Ces mesures ont permis de réduire les consommations des fluides de l'ordre de 20 % et de limiter l'impact de la hausse des tarifs sur son budget 2023.

Avec cet emménagement, couplé à la généralisation du télétravail, au recours généralisé à la documentation numérique et à la diminution des déplacements de l'administration, l'administration régionale entend ainsi continuer à réduire son empreinte carbone.

Enfin, conformément à l'engagement pris à l'issue de la COP Île-de-France et dans le cadre du Plan de déplacement de l'administration de la Région (PDA) adopté en 2017, la Région s'est engagée à réduire l'empreinte carbone de sa flotte automobile, y compris celle des lycées.

À ce jour, 56 % du parc automobile du siège est constitué de véhicules propres, en progression chaque année. La constitution d'un parc de 120 vélos à assistance électrique, mis à disposition auprès des élus régionaux dans le cadre de leur mandat a permis de l'élargir aux mobilités douces.

7.3 Une politique de ressources humaines conciliant implication dans la transition écologique et solidaire et bien-être des agents

La Région poursuit la diffusion en interne d'une culture commune de la **transition écologique et solidaire**, avec en 2024 l'édition d'une nouvelle charte dédiée à cette thématique ayant comme axe prioritaire de réflexion et d'engagement la sobriété énergétique et matérielle prenant notamment en considération la limitation des déplacements, la promotion des mobilités alternatives, ou encore la sobriété des méthodes de travail, en s'engageant à dématérialiser les échanges et à favoriser des méthodes plus écologiques.

L'objectif est d'arriver à l'exemplarité de la Région, en tant qu'organisation responsable et en tant qu'employeur soucieux de concilier les enjeux de la transition avec ceux de l'amélioration du bien-être au travail de l'ensemble de ses agents.

A cette fin, plusieurs communautés d'agents se sont créées ou renforcées. En premier lieu, une communauté d'encadrants éco-engagés, composée d'une vingtaine de cadres de tous niveaux de responsabilité, s'est constituée pour former des groupes de travail dont le but est de proposer des outils concrets à la direction générale, ainsi qu'à tous leurs pairs.

La communauté des agents sur la sobriété énergétique, celle des animateurs de la Fresque du Climat, celle sur la réduction et le tri des déchets au siège ont également poursuivi leurs actions tout au long de l'année 2024 pour sensibiliser les collègues ou proposer des actions au plus proche des réalités de travail des agents.

Une nouvelle communauté d'animateurs d'ateliers empreinte-carbone a vu le jour en 2024 pour sensibiliser les agents à leur impact individuel mais également pour réfléchir aux chemins de progression collective à l'horizon 2050.

Les services de restauration des lycées et du siège ont vu leur offre à destination des agents s'orienter encore davantage vers des produits frais, de saison, locaux et anti-gaspi, avec une part de plus en plus importante de produits bio.

Ainsi, grâce à la création du **dispositif « bonus restauration durable »** à la rentrée scolaire 2023/2024, la Région accompagne tous les EPLE dans la mise en œuvre d'objectifs particulièrement ambitieux de restauration scolaire durable : « 100 % des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bios d'ici 2024 » et « Proposer un menu végétarien tous les jours dans les lycées, et pas seulement une fois par semaine comme le prévoit la loi ».

Il s'agit concrètement d'accorder un bonus de 10 centimes par repas à tous les EPLE dont les achats en denrées biologiques franciliennes représentent au moins 5 % de l'ensemble de leurs achats, et qui utilisent le système d'information de la restauration scolaire Easylis dans l'ensemble de ses fonctionnalités (approvisionnement, recettes et menus). Cet objectif ambitieux a vocation à être réévalué en fonction de l'évolution des résultats des campagnes de subventionnement et de la structuration de la filière biologique francilienne.

La Région fournit dorénavant l'ensemble des outils nécessaires pour permettre aux lycées de mettre en œuvre les objectifs régionaux d'approvisionnement durable (équipements de restauration, marchés régionaux, service numérique Du local sur mon plateau, système d'information intégré de gestion de la restauration scolaire).

De plus, en septembre 2024, une **quinzaine verte** a été organisée pour maintenir l'objectif de sensibilisation constante des agents des lycées et du siège, tout en valorisant leurs réalisations dans les établissements ou dans les services.

Concernant les piliers économique et social du développement durable, la Région veille à **réduire les inégalités** en menant une **politique d'action sociale volontariste**, axée sur l'aide prioritaire aux personnes en difficultés financières, celles en situation de handicap ou ayant un enfant dans cette situation, celles qui sont mal logées ou encore celles qui sont victimes de violences conjugales.

En 2024, la Région a également augmenté sa prise en charge de la **mutuelle santé** et adopté une mesure de revalorisation de sa participation au **dispositif de prévoyance** à compter du 1^{er} janvier 2025.

Des négociations salariales ont été conduites avec les organisations syndicales régionales, permettant d'aboutir à un plan d'alignement du régime indemnitaires des agents des lycées sur celui des agents du siège.

Par ailleurs, un nouveau **plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a été adopté pour la période 2024-2026 Ce qui a permis à la Région d'obtenir le renouvellement du label Egalité professionnelle.

Le **dialogue social** est resté soutenu cette année, avec 8 séances de la nouvelle Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), et 7 Comités sociaux territoriaux (CST) qui ont été organisés dans l'année, ainsi que 6 visites d'établissement par une délégation de la F3SCT.

Cette dynamique au sein de la Région Île-de-France s'apprécie également au regard de la signature, depuis 2017, de 8 accords-cadres avec les organisations syndicales, autour de l'emploi des personnes en situation de handicap, de la reconnaissance de l'engagement et du parcours syndical, de la qualité de vie et du bien-être au travail, du sport ou de l'égalité femmes-hommes, dans une trajectoire durable de gestion des ressources humaines.

Le nouvel accord-cadre sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail, signé en 2024, a permis d'initier des mesures concrètes qui seront mises en place dès 2025, autour de la mesure de la qualité de vie au travail, de la prévention des addictions, de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle et de la formation des agents.

7.4 100% des besoins de financement couverts par des emprunts verts et responsables

Conformément aux engagements pris par la Présidente du conseil régional en juillet 2019 - et comme cela a été réaffirmé lors de la première COP régionale de septembre 2020, 100 % de nos emprunts sont désormais verts et responsables.

Dès lors, c'est aujourd'hui 91 % de l'encours de dette régional qui est labellisé "durable", ce qui en fait l'encours le plus vert et responsable des régions françaises.

La Région a procédé en janvier 2024 à une émission obligataire durable d'un montant de 800 M€, afin de financer son programme annuel d'investissements socialement responsables (ISR).

Les émissions obligataires de la Région se font dans le cadre d'un programme EMTN actualisé qui destine les fonds levés à des projets à impact environnemental et/ou social.

La transaction 2024 a attiré 87 investisseurs de 12 pays et souligne l'excellente qualité de la signature de la Région Île-de-France dont la solidité financière est reconnue, et qui bénéficie aussi de son ancrage historique et régulier sur le marché des obligations durables renforcé par son cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables reconnu parmi les meilleures pratiques en Europe.

Précurseur en matière de stratégie financière verte et responsable depuis maintenant plus de 10 ans, la Région reste attentive aux évolutions réglementaires du cadre européen afin de maintenir son leadership et son exemplarité dans le domaine. Ainsi, l'alignement de l'éligibilité de ses investissements sur la taxonomie européenne, en vue de se conformer au standard européen d'obligations vertes, qui détermine en particulier les activités « vertes » par le biais de critères techniques et de seuils (« Technical Screening Criteria »), constitue une nouvelle opportunité pour la Région de confirmer l'impact positif de ses actions en faveur du développement durable et responsable.

En publiant en mars 2021 son nouveau [cadre des émissions vertes, sociales et durables](#) (le « framework »), la Région a souhaité entreprendre un exercice de transparence sur ses pratiques. Elle réaffirme non seulement son engagement envers les Green Bond Principles et les Social Bond Principles, mais elle s'attache également à aligner progressivement ses investissements sur les recommandations de la Taxonomie européenne, en vue de contribuer pleinement aux 6 objectifs environnementaux européens.

La Région se classe ainsi parmi les meilleurs émetteurs d'emprunts responsables sur le marché financier, tant dans la structuration remarquable de ses obligations durables que dans ses comptes-rendus d'allocation et d'impact sur les projets financés.

Le dernier [rapport d'allocation et d'impact de l'emprunt 2023](#) a été publié sur le site de la Région en septembre dernier.

Les efforts et innovations continus entrepris par la Région en matière de finance responsable ont été récompensés une nouvelle fois cette année, au travers du prix de la meilleure équipe de réflexion sur les obligations vertes (*Best Green Bond Thought Leadership Team Global 2024*) de la part de Capital Finance International (CFI). La Région a également reçu le prix du meilleur émetteur de sa catégorie (*Best in class bond issuer*). Ces prix, mettent en lumière le travail réalisé par l'ensemble des services, sous le pilotage du pôle Finances et mettent à l'honneur l'expertise forgée par les équipes de la Région sur ces sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en constante progression depuis la première émission obligataire durable émise par la Région en 2012.

La réalisation d'un premier budget vert pour 2024 ainsi que le lancement d'une étude d'impacts ex post de projets financés par emprunt vert et responsable confirmeront encore notre collectivité parmi les meilleurs émetteurs responsables.

Le palmarès de la Région Île-de-France en matière de finance durable est l'un des plus prestigieux en Europe.

Enfin, en matière d'évaluation extra-financière (désormais appréciée par les agences de notation financière également), la Région Île-de-France a été classée dans le peloton de tête des meilleures collectivités locales européennes pour les aspects ESG de ses politiques et projets (par Vigeo-Eiris désormais Moody's ESG Solutions). Cela conforte les qualités intrinsèques de la Région Île-de-France en tant qu'émetteur vert et responsable.

A ce titre, la Région Île-de-France est à l'initiative et cheffe de file du projet européen d'échanges de bonnes pratiques sur les financements verts GreenGov soutenu par le programme Interreg Europe (à hauteur de 1,74 M€ de FEDER) et auquel sont également associés 10 territoires européens, dont les régions de coopération du Grand Stockholm, de l'Air métropolitaine de Lisbonne et l'Agence régionale de développement de la région de Kyiv, ainsi que l'Agence régionale de développement de la région de Mykolaiv, en Ukraine.